

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Session ordinaire



Un Peuple-Un But-Une Foi

VILLE DE PIKINE

ANALYSE : Délibération portant adoption du Plan d'Actions pour l'Accès à une Energie Durable et le Climat (PAAEDC) de la Ville de Pikine

Le Conseil de la Ville de Pikine en sa séance du 07 novembre 2022

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités territoriales, modifiée ;

Vu le décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;

Vu la délibération n° 01 en date du 15 février 2022 portant élection des adjoints au maire de la ville de Pikine ;

Vu le procès-verbal en date du 15 février 2022 de la réunion d'installation du Maire et de l'élection des adjoints au Maire de la Ville de Pikine ;

Sur le rapport de présentation du Maire de la ville de Pikine;

- **DELIBERE** -

Article premier : Est adopté le Plan d'Actions pour l'Accès à une Energie Durable et le Climat (PAAEDC) de la Ville de Pikine.

Article 2 : Ce Plan constitue la matérialisation de l'engagement politique de la Ville devant la Convention des Maires pour l'Afrique Subsaharienne (CdM ASS) et la volonté d'apporter sa contribution à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique.

Article 2 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en Mairie le 07 novembre 2022

Vu, sans observation



08 DEC 2022